chaussée, précèdent le salon d'Aguesseau, où est exposé le corps de M. Guyot-Dessaigne, sont également tendus de noir et les lampes électriques sont voilées de crêpe. Le salon d'Aguesseau a été transformé, pour la circonstance, en chapelle ardente. Les murs sont recouverts de tentures noires lamées d'argent, avec cartouche au chiffre du défunt. Le catafalque dressé au fond du salon est entouré de torchères et de lampadaires.

Le cercueil de l'ancien ministre y a été déposé, recouvert d'un drap mortuaire sur lequel on remarque l'écharpe de député.

Les employés des pompes funèbres ont disposé autour du cercueil les couronnes qui ne cessent d'arriver.

On remarque celles offertes par le personnel du ministère de la justice, par le personnel de l'administration de l'Imprimerie Nationale, par le « Bloc du Puy-de-Dôme », par un groupe de députés « à leur ancien collègue », par le conseil général du Puy-de-Dôme, par les sénateurs et députés du même département, par les directeurs du ministère, etc.

La dépouille mortelle de l'ancien garde des sceaux est restée exposée jusqu'à deux heures, veillée par deux membres de son cabinet, ainsi que par quatre huissiers du ministère.

Au Ministère de la Justice

ARRIVÉE DES DÉLÉGATIONS

Dès une heure, les délégations commencent à arriver place Vendôme ; de nombreuses escouades d'agents barrent les rues avoisinant la place, qui est occupée par deux compagnies de la garde républicaine ; un bataillon du 76e d'infanterie, un bataillon du 89e régiment d'infanterie, deux escadrons du 2e cuirassiers, deux batteries d'artillerie à cheval. Tous ces détachements ont leurs drapeaux, étendards et musiques.

Les troupes sont sous le commandement du général Bolgert, commandant la 10e division, assisté du général Cartillet.

Tous les grands corps de l'Etat et le corps diplomatique ont envoyé des délégations. Les arrivants sont reçus sous la voûte de l'hôtel du ministère par M. Mollard, directeur du Protocole ; à l'entrée du salon d'Aguesseau se tiennent les directeurs du cabinet du ministre de la justice. De nombreux généraux et officiers supérieurs assistent également aux obsèques.

A deux heures moins dix arrive M. Fallières accompagné de son fils, M. André Fallières, et de M. Jean Lanes, secrétaire général de la présidence

Le président de la République est reçu à sa descente de voiture par M. Mollard, MM. Antonin Dubost, président du Sénat ; Henri Brisson, président de la Chambre ; Clémenceau, président du Conseil ; Cruppi, président de la gauche radicale, groupe auquel appartenait M. Guyot Dessaigne ; Forichon, premier président de la Cour d'Appel de Paris.

Tous les orateurs ont rendu hommage aux qualités privées du défunt et la fermeté des convictions de l'homme politique.

M. Clémenceau a terminé l'éloquent adieu qu'il a adressé à son collaborateur par cette émouvante péroraison :

Je n'ai pas qualité pour décerner au garde des sceaux du présent cabinet des éloges auxquels il pourrait sembler que notre bon collaborateur n'a pas une part exclusive. Il me suffit de constater qu'à toute heure notre cher compagnon d'espérances et de peines, nous a donné l'exemple de la plus haute conscience du devoir désintéressé. Quelle satisfaction personnelle a-t-il poursuivie ? Quelle récompense a-t-il cherchée ? Il n'a rien réclamé que le moyen, après avoir tout donné de lui-même, de donner plus encore pour le bien du pays, pour l'achèvement d'une société meilleure. Mourir jeune, disaient les anciens, c'est être aimé des dieux. Plus favorisés encore ceux à qui il fut donné de bien remplir une longue vie, ceux dont on pourra dire que dans l'âpre lutte contre l'ignorance, contre l'iniquité, contre les abus de la force, ils sont morts à l'ennemi.

Après la cérémonie, le cercueil a été transporté dans un fourgon spécial, également tendu à l'intérieur, qui sera attaché à l'express de Clermont partant à 10 heures du soir.

Un soldat éventre un de ses camarades

Au cours d'une discussion, un hussard porte deux coups de couteau à un bleu

Meaux, 3 janvier. — Un drame atroce s'est produit hier au quartier de cavalerie du 6e hussards, à Meaux, où il a provoqué une émotion très vive.

Le soldat Deret, du 1er escadron, libérable en octobre prochain, qui est attaché aux cuisines du régiment depuis plus d'un an, avait pour le seconder un «bleu», Berry, du 2e escadron, versé, lui, dans l'armée auxiliaire.

Une violente discussion mit hier, vers midi, les deux hommes aux prises. S'énervant au cours de la querelle, Deret saisit soudain sur une table située à ses côtés un couteau à lame très large et se précipita sur son adversaire. Celui-ci, surpris, n'eut pas le temps de se mettre sur la défensive. Avant qu'il eût pu esquisser un geste efficace de protection, le forcené lui plongea à deux reprises son arme dans le ventre.

Perdant ses entrailles par une blessure atroce, Berry s'affaissa en râlant. Dangereusement blessé, il dut être transporté à l'hôpital militaire.

Quant au murtrier, arrêté et maîtrisé par les témoins de cette scène terrible, dont ils n'avaient pas pu prévoir l'issue sanglante, il a été immédiatement mis en prison pour être déféré au conseil de guerre.

MONSTRES ET SATYRES

Un père viole sa fille et tente de la tuer

Un père indigne fait feu sur sa fille, qui veut se soustraire à son abominable passion

Carcassonne, 3 janvier. — Une affaire qui produit une vive émotion dans tout le pays vient d'être déférée au parquet. Un cultivateur, âgé de 35 ans, a tenté de tuer sa fille, âgée de 16 ans, qui refusait de se soumettre plus longtemps à ses fantaisies lubriques.

Voici les faits tels qu'ils résultent de l'instruction.

Depuis deux ans, le nommé Léon Roger, cultivateur à Cannettes-en-Val, poursuivait de ses assiduités sa fille Léa, âgée de seize ans. Celle-ci avait pourtant jusqu'ici résisté, lorsque, le 8 novembre dernier, Roger emmena sa fille à Carcassonne pour lui acheter des vêtements.

Le soir, ils couchèrent à l'hôtel, dans une chambre à deux lits. C'est là que Roger obligea sa fille à satisfaire son immonde désir, la menaçant de la tuer si elle criait ou si elle racontait à quiconque la scène qui venait de se dérouler.

La petite Léa, qui connaissait la brutalité de son père, se tut. Elle garda le silence pendant un mois. Mais au bout de ce laps de temps, Roger éprouva pour sa fille une passion de plus en plus violente. Il ne se passait pas de jour que la malheureuse n'eût à subir des actes d'une révoltante obscénité.

Lundi dernier, Léa faisait son lit dans sa chambre, lorsque son père voulut la prendre de force. Elle s'esquiva. Roger, fou furieux, renversa les meubles de la cuisine et de la chambre à coucher et proféra contre sa fille de terribles menaces.

Il s'enferma dans sa chambre, fouilla dans un tiroir et prit un pistolet. Léa, qui avait deviné les projets de son père, se sauva dans la rue, juste à temps, car à peine avait-elle franchi le seuil de la porte que Roger fit feu dans sa direction. Elle ne fut pas atteinte.

Le maire fit mettre Roger en état d'arrestation. Immédiatement interrogé, il a déclaré qu'il n'avait jamais entretenu de relations avec sa fille et que s'il avait tiré sur elle, c'était parce qu'on lui rendait la vie impossible dans sa famille.

Le parquet a désigné un médecin expert pour examiner la jeune Léa.

UN SATYRE ASSASSIN

Dans un accès de folie un cultivateur tente de violer une femme qu'il jette ensuite d'une hauteur de dix mètres.

Brest, 3 janvier. — On a amené hier à l'hospice une femme Bars née Madec qui avait été trouvée presque nue, entre deux rochers. La malheureuse était couverte de sang et ne put articuler une parole. Tous ses vêtements étaient en lambeaux et témoignaient de la lutte ardente que la malheureuse avait dû soutenir.

La gendarmerie est allée procéder à une enquête. Un aide-cultivateur, Pierre Spartel, demeurant à Saint Marc, qui avait été vu, hier soir, en compagnie de la femme Bars, a été arrêté. On suppose qu'il aura voulu abuser de la malheureuse et que, celle-ci s'étant énergiquement défendue contre ses assauts, il lui aura, furieux, arraché et lacéré les vêtements, puis l'aura précipitée de la falaise sur la grève, d'une hauteur d'une dizaine de mètres. Un témoin a vu Spartel donnant, à un moment, le bras à la femme Bars. D'autres témoins l'ont en outre, vu entrer, plus tard ,dans un restaurant de Saint-Marc, où ont dû le prier de rectifier sa tenue, qui laissait beaucoup à désirer.

Spartel avait, en sa possession, un morceau de la robe de la femme Bars.

Interrogé par la gendarmerie, l'aide-cultivateur a déclaré qu'il était ivre hier et qu'il ne se souvient que d'avoir déchiré la robe de la femme de Bars. Il nie avoir tenté de la violer et de l'avoir jetée sur la grève.

Le meurtrier présumé, a été conduit sur la grève où on a bien relevé des traces de la lutte et des tâches de sang.

UN SATYRE ARRÊTÉ PAR DES JEUNES FILLES

Pris en flagrant délit d'obscénités, un monsieur très bien est arrêté par des couturières et envoyé au Dépôt

Paris, 3 janvier. — Depuis plusieurs semaines, les ouvrières d'une grande maison de couture, située aux environs de la Bourse, avaient remarqué qu'un monsieur d'une cinquantaine d'années, d'apparence très cossue, attendait régulièrement tous les soirs la sortie d'une de leurs compagnes, une « petite main » du nom de Marcelle L..., âgée de treize ans à peine. Très fier de montrer à ses amées qu'elle possédait, elle aussi, de belles relations, la gamine se laissait aborder par le monsieur, très ostensiblement, et tous deux, bras dessus, bras dessous, gagnaient gaiement la station du Métro, échappant ainsi à la vue courroucée des jeunes ouvrières.

La conduite de l' « arpète » devint, à l'atelier, le sujet de toutes les conversations. Fort vaniteuse, la petite Marcelle laissait comprendre que son nouvel ami était un personnage de haute allure, qui était vivement épris d'elle et qu'il n'attendait qu'une occasion favorable pour la « mettre dans ses meubles ». Ces demi-confidences scandalisèrent ces demoiselles. Toutes furent unanimes à penser que la petite main était beaucoup trop jeune pour recevoir déjà de semblables hommages. La plupart s'avisaient que « ça n'était pas naturel », et comme quelques-unes rappelaient déjà les sinistres exploits de Soleilland, on frémit à l'idée que la pauvre enfant pouvait devenir, de même, la victime d'un satyre inhumain.

Pour toutes ces raisons, on délégua deux ouvrières, rue de Montreuil, où habitait la fillette. Sans autre préambule, on informa aussitôt Mme L... de ce qui se passait. Epouvantée du danger que courait Marcelle, sa maman aurait bien voulu se précipiter sans délai chez le commissaire de police. Mais ces demoiselles lui représentèrent que cette démarche, intempestive, n'offrait aucune chance de réussite. S'il n'était pas pris sur le fait, le monsieur se tirerait aisément de l'aventure. Il fallait trouver autre chose...

Et c'est ainsi qu'à la sortie de la veillée, tandis que l'arpète et sa conquête prenaient le Métropolitain à la station de la Bourse, une dizaine de couturières, dissimulant soigneusement la maman de l'apprentie, grimpaient dans une autre voiture du même train.

Tout le monde descendit à la station « Parmentier ». Sans se douter le moins du monde qu'ils étaient suivis, l'enfant et le monsieur prirent allègrement le boulevard Voltaire. Ils disparurent soudain au détour d'une petite rue obscure, déserte et parfaitement propice à des effusions coupables...

Mme L... surprit donc le compagnon de sa fillette dans une attitude qui ne laissait aucun doute sur le genre de plaisanterie auquel il se livrait publiquement. Elle n'hésita pas une minute à souffleter le satyre d'une main vigoureuse, en lui disant toute en colère :

— Eh bien ! mon gendre, vous en faites de belles !

Déjà le personnage se redressait et il essayait d'intimider la mère de sa victime, lorsque survint le cortège des ouvrières. Telles des Furies, les compagnes de la petite main se jetèrent sur le monsieur, le frappèrent à l'envie et après l'avoir presque entièrement dépouillé de ses vêtements, elles le conduisirent, à grand renfort de coups de pied, jusqu'au commissariat de la rue des Trois-Bornes.

Honteux « comme un renard que dix poules auraient pris », le satyre tenta de jouer l'étonnement, de croire à une méprise. Il aurait voulu pardonner noblement à ses bourreaux, mais les couturières l'accusèrent en dévoilant des faits si précis que la « petite main » dut reconnaître en pleurant l'entière sincérité de leurs déclarations

Interrogé par M. Dumas, commissaire de police, le satyre, un nommé J.-B. T..., âgé de 48 ans, employé de banque, demeurant boulevard Voltaire, divorcé et père de deux enfants, n'avoua que des relations d'amitié avec la jeune Marcelle L.... Mais la déposition de cette dernière fut accablante pour lui.

La jeune fille raconta que M. T..., lui ayant fait cadeau de nombreux objets de toilette, l'avait attirée dans une maison et s'était livré sur elle à des attouchements obscènes. Pour acheter son silence, il lui donnait journellement 50 centimes.

A la suite de cette déposition, M. Dumas a envoyé M. J.-B. T... au Dépôt, à la disposition de M. Hubert du Puys, juge d'instruction.

Ce magistrat, après avoir fait subir, hier, l'interrogatoire d'identité à l'inculpé, l'a fait écrouer à la Santé.

Le parricide de Burthecourt

L'assassin a fait des aveux. Il aurait agi à l'instigation de sa mère, avec qui il entretenait de coupables relations

Nancy, 3 janvier. — Après quinze jours de réflexion, quinze jours pendant lesquels, tantôt il a gardé un mutisme absolu et tantôt démenti avec énergie les témoignages écrasants des témoins, Becker, inculpé d'avoir assassiné son père, le vieux fabricant de balais de Burtnecourt-aux-Chênes, vient d'avouer son horrible forfait.

Nous avons rapporté dans quelles circonstances le corps du pauvre vieux, qui était âgé de soixante-douze ans, a été trouvé affreusement mutilé, la tête réduite en bouillie.

Becker fils fut désigné par les habitants comme le meurtrier de son père ; on assurait même qu'amant de sa mère, il avait été poussé au crime par celle-ci, qui voulait se débarrasser du « vieux ». Le misérable opposa, tout d'abord, des dénégations absolues.

Ces jours derniers, le parquet se rendit sur les lieux et découvrit un bâton noueux qui fut reconnu pour appartenir au fils de la victime. Ce bâton était entièrement maculé de sang et des mèches de cheveux blancs y adhéraient.

Mis en présence de cette preuve de son crime, l'assassin ne se troubla pas et nia avec plus d'énergie. M. Lecomte, juge d'instruction, ne se découragea pas cependant. Il laissa Becker au secret absolu. Ce régime vient d'avoir son effet. Ce matin, le criminel écrivait au juge d'instruction qu'il était prêt à dire la vérité. Introduit dans le cabinet du juge, il déclara : « C'est bien moi qui l'ai arrangé comme ça, mais je ne pensais pas le tuer. ».

Interrogée sur le mobile de son crime, la brute répondit : « Je venais de rencontrer mon père qui me reprochait de ne rien faire. Il me traitait de fainéant. A ce mot, je vis rouge ; je levais mon bâton et l'abattit sur sa tête. »

Aux dernières questions du juge d'instruction, Becker se renferme dans le mutisme le plus absolu. Il a été reconduit à la prison.

C'est une véritable brute qui ne semble pas avoir conscience de la gravité de son acte.

LES DRAMES DE L'ADULTÈRE

L'assassinat du major Von Schœnebeck

Mme de Schœnebeck est l'instigatrice du meurtre de son mari. — Le capitaine von Gœben n'a été qu'un instrument entre ses mains.

Berlin, 3 janvier. — Le drame d'Allenstein commence à passionner l'opinion. Maintenant que les aveux du capitaine von Gœben sont, en fait publics, les journaux donnent de longs télégrammes, des détails sur les phases et les circonstances du drame.

Il s'agit, d'après le « Lokalanzeiger », d'un assassinat prémédité de longue main, dont l'instigatrice serait la femme même de la victime, qui est la maîtresse du meurtrier.

Depuis longtemps, le capitaine von Gœben était poussé à ce meurtre par la femme du commandant von Schœnebeck, qui lui répétait à tout moment qu'il lui fallait la délivrer de son mari.

Longtemps, le malheureux s'était refusé avec horreur à ce crime; puis, poussé à bout, dans un moment de fureur,craignant de perdre à jamais sa maîtresse qu'il aimait éperdument, il aurait pris l'horrible décision et aurait arrêté, de concert avec son amante, les détails du meurtre.

Le soir de Noël, il avait été passer la soirée chez le commandnt von Schœnebeck. Il s'était muni d'un masque et d'un revolver, et, vers onze heures du soir, il aurait quitté ses amis, et après une fausse sortie, serait revenu, masqué cette fois, et, en pleine obscurité, se serait introduit dans la chambre du commandant située à l'étage au-dessous des appartements de sa femme.

Le meurtrier fit entendre du bruit, car le commandant était levé et le revolver en main quand il pénétra dans sa chambre. Suivant une version, le commandant aurait essayé deux fois en vain de tirer sur l'ombre, qui s'avançait vers lui; mais, atteint à la tempe par la balle de l'assassin, il tomba presque immédiatement raide mort.

Une fois son crime accompli, le meurtrier serait rentré chez lui, pensant d'abord à s'enfuir, puis restant pour aider sa maîtresse et s'entendre avec elle sur les déclarations à faire.

Il aurait si bien caché son jeu que, le lendemain du crime, il aurait, sans la moindre émotion visible, discuté en société sur la personnalité probable de l'assassin.

On dit que le capitaine von Gœben ne serait pas absolument responsable par suite de son état mental.

La complice du capitaine, Mme de Shœnebeck, est d'une grande beauté.

Dans cette petite garnison de frontière, où l'ennui et l'oisiveté corrodent et dépriment, cette femme belle, spirituelle et dépourvue de tout sens moral, devint le point de mire de tous les désirs. Elle en abusa. A la fenêtre de l'étage supérieur, un foulard rouge servait de signal. On l'apercevait à 500 mètres, et dès que le mari était sorti, l'amant survenait.

Mme von Schœnebeck courut, avec un de ses amis, tous les restaurants de Berlin. Ses fantaisies étaient étranges : pour se donner l'illusion d'une présence continuelle, elle se fit tailler, un jour, dans la doublure de l'uniforme d'un de ses préférés, une chemise de soie. Cette Messaline de province fut une seule fois surprise par son mari. Il ne lui avait pas pardonné, et dans son testament, il la déshérite. Mais il continuait à vivre avec elle à cause de leurs enfants.

Le commissaire de Vannovsky, qui vient de procéder à l'enquête judiciaire sur le drame d'Allenstein, a déclaré au « Lokal Anzeiger » que les aveux du capitaine von Gœben ont été provoqués par la découverte des cendres du masque qu'il portait.

Il s'est alors décidé à parler.

— Depuis quelque temps, a-t-il dit, Mme von Schœnebeck me suppliait de la délivrer de son mari. Je résistai tout d'abord, puis je cédai à ses prières de plus en plus pressantes, et nous avons combiné ensemble l'assassinat. »

C'était le jour de Noël que l'acte devait être accompli.

Le capitaine von Gœben recula devant la pensée que son camarade et ami le reconnaîtrait. Il voulut accomplir son forfait sans être vu par sa victime. Il se mit un masque sur le visage, pénétra dans le corridor en enfonçant la fenêtre. Quand il entra dans la chambre du major, celui-ci était debout, le revolver à la main. Deux fois il pressa la détente, mais en vain.

Le meurtrier s'approcha de lui et lui tira un coup au front, presque à bout portant. L'assassin s'enfuit ensuite, par le même chemin qu'il avait pris pour venir. Il jeta le masque dans un poêle qui brûlait encore, et ne songea pas que les cendres en conserveraient la forme.

Après le meurtre, il écrivit à Mme de Schœnebeck, pour lui donner quelques conseils sur l'attitude qu'elle avait à prendre et ce furent ces lettres qui attirèrent sur le capitaine von Gœben les premiers soupçons.

Le capitaine von Gœben servait depuis neuf mois dans le régiment d'artillerie numéro 73. Il était peu aimé de ses camarades mais adoré de ses soldats, qui pleurèrent en apprenant son arrestation. Sa main droite avait été traversée d'un balle, pendant la guerre du Transvaal. Il tirait de la main gauche.

Von Gœben et Mme de Schœnebeck se fréquentaient depuis huit mois environ. Ils passèrent ensemble, à l'insu du major, toute une saison aux bains de mer.

Mme von Schœnebeck est inculpée, non seulement d'instigation, mais de participation directe au crime.

L'EVÊQUE a-t-il dépouillé LE CURÉ ?

Un curé attaque son évêque et lui réclame 80.000 francs.

Caen, 3 janvier. — M. O. Zill Dessilles, ancien curé de Bocquencez (Orne), vient d'assigner M. Claude Bardel, évêque de Sées en 80.650 francs de dommages-intérêts.

En 1897, M. Dessilles était curé de Bocquencez. l'évêque voulant obtenir la disposition de cette cure, promit au prêtre, par écrit, de lui servir une pension de douze cents francs par an, sans aucune condition, mais, hélas ! il ne tint pas cette promesse, au contraire, M. Zill Dessilles fut privé de toute cure et exclu de « l'Ordo » si bien qu'au moment de la loi de séparation il ne se trouvait plus dans les conditions requises pour avoir droit à une pension et est actuellement dénué de ressources.

Le prêtre dépouillé réclame donc aujourd'hui à son évêque 80.650 francs à titre de dommages-intérêts, une cure d'un produit au moins égal à celle de Bocquencez, soit 2400 francs, et enfin le rétablissement de son nom sur la liste de l' « Ordo ».

Le malheureux prêtre, âgé de 71 ans, est sans aucune ressource et ne vit que de charité.

Son assignation se termine ainsi :

« Condamner Bardel (l'évêque) à payer au requérant, à titre de dommages-intérêts, par application de l'article 1382 du Code civil, la somme totale de 80,650 francs ;

« A rendre, sans délai, au requérant, une cure d'un produit au moins égal à celui de la cure qu'il lui a enlevée, ou à lui payer chaque année une indemnité égale au produit de cette cure, lequel était de 2,400 francs ;

« Ordonner que Bardel devra rétablir le nom du requérant sur la liste dite « l'Ordo », et qu'il ne pourra lui faire aucune interdiction d'user des édifices publics laissés à la disposition du culte catholique et des prêtres de ce culte ; — sous réserve de revenir devant le tribunal pour obtenir réparation, en cas de méconnaissance de cette décision de justice. »

EN SUÈDE

GUSTAVE V ne veut pas être COURONNÉ

Stockholm, 3 janvier. — Le nouveau roi de Suède, Gustave V, qui vient de succéder au roi Oscar, refuse de se faire couronner. Il estime que ce sont là des dépenses superflues et, d'autre part, ses sentiments démocratiques l'invitent à négliger une cérémonie de cette nature. On sait que sa devise est : « Tout pour le peuple ». Cette décision de Gustave V est très applaudie en Suède.

Une émeute à la gare Saint-Lazare

Trois mille voyageurs protestent puis manifestent violemment. — Les manifestants saccagent les bureaux. — Six arrestations.

Paris, février. — Une manifestation qui, pendant un moment, a revêtu un certain caractère de gravité s'est produite ce matin, à la gare Saint-Lazare. Par suite de la gelée, un certain nombre de signaux se sont trouvés endommagés et, comme ils ne pouvaient plus fonctionner, il fallut les remplacer par des signaux à mains. Il en résulta un retard assez considérable pour un grand nombre de trains notamment pour ceux de Poissy, Saint-Germain et Versailles, qui arrivèrent en gare environ une heure après l'heure fixée.

Il était sept heures et demie quand les premiers retards se produisirent, et le public commença à protester. Mais, au fur et à mesure que les trains arrivaient, les protestations se faisaient plus violentes et le nombre des manifestants grossissait. Vers huit heures, un certain nombre de lycéens commencèrent à organiser un véritable « chahut ». Ce fut un signal, car, dans la foule, qui comprenait déjà mille à quinze cents personnes, les cris et les menaces succédèrent aux protestations. En vain, M. Leroy, commissaire spécial, et les quelques agents dont dispose ce magistrat essayèrent-ils de calmer les manifestants; ceux-ci parurent s'exaspérer davantage. Et comme chaque train arrivait grossissait le nombre des protestataires, on peut évaluer à trois mille la foule des voyageurs mécontents qui se trouvaient, à neuf heures, sur la plateforme accédant au quai.

A ce moment, de sérieux désordres commencèrent. Les manifestants brisèrent les bancs et les vitres des différents bureaux. Un des mécontents entrant dans le cabinet du commissaire de surveillance administrative s'installa au bureau de ce magistrat pour rédiger une protestation. L'idée était malheureuse, car la foule, pénétrant dans le bureau, le prit pour un fonctionnaire et lui fit subir un passage à tabac en règle; le pauvre diable put cependant s'échapper et disparut sans demander son reste, laissant sur le bureau sa protestation inachevée.

Pendant ce temps, la foule continuait ses déprédations. Le bureau du commissaire de surveillance administrative fut entièrement saccagé, une des portes arrachée, une salle d'attente eut également toutes ses banquettes brisées.

La situation devenait critique. Les agents étaient débordés et il fallut demander du renfort. Bientôt une centaine de gardiens de la paix commencèrent à canaliser la foule et à faire évacuer la plateforme d'accès aux quais et les salles d'attente.

Une vingtaine d'arrestations ont été opérées pour refus de faire circuler, coups aux agents, etc.; six seulement ont été maintenues. A dix heures et demie, le calme était complètement revenu, et les employés des différents bureaux visités par les manifestants bouchaient l'emplacement des vitres cassées avec du papier pour se garantir du froid.

Les prisonniers anarchistes

Le régime des détenus dans les prisons. — Une circulaire du président du Conseil

M. Clémenceau a adressé aux préfets la circulaire suivante :

« Par diverses communications que j'ai reçues de quelques-uns de vos collègues ou de vous-même et de directeurs de circonscriptions pénitentiaires, je constate que l'application du régime, tel qu'il se pratique actuellement dans certains établissements, permet à des détenus de faire de la prison un véritable foyer d'agitation anarchiste et d'y continuer la propagande qui a motivé leur condamnation.

« Un pareil état de choses ne saurait être toléré.

« Vous inviterez le directeur de la circons-

FEUILLETON DU 4 JANVIER. — N. 109

LES FORÇATS DE L'AMOUR

TROISIÈME PARTIE

Mais le bruit de la dispute, le diapason élevé des voix avait attiré les habitants de la maison.

En quelques mots, le prétendu frère de Rosa expliqua aux voisins ce qui se passait et annonça qu'il allait chercher la police.

Les voisins firent chorus contre le vieillard et trois hommes partirent pour prévenir le commissaire.

Dans la rue, l'amant de Rosa et son faux frère dirent à leur compagnon, au voisin, de prévenir le premier agent qu'il rencontrerait, pendant qu'eux-mêmes courraient au poste de police le plus proche.

Il va sans dire qu'ils ne reparurent plus.

Mais un agent, amené par le voisin, arriva et jugea de son devoir d'emmener le vieillard au bureau du commissaire, ainsi que Rosa.

Devant ce magistrat, Rosa Corbeil raconta la scène telle qu'elle avait menacé de le faire. Elle prétendit avoir été victime d'un guet-apens, de libations contenant un narcotique ; bref, elle parla si bien que le vieux hébanché fut envoyé au dépôt, que l'affaire fut instruite, qu'il fut traduit devant la cour d'assises et condamné, pour détournement de mineure âgée de moins de seize ans, à trois ans de prison. — L'accusation de viol fut écartée comme n'étant pas suffisamment démontrée.

Quinze jours après ce procès, Rosa Corbeil se livrait carrément à la prostitution dans une maison des environs du faubourg Poissonnière et, après avoir exercé pendant douze ans ce honteux métier à Paris, elle débarqua un beau matin à Rio-Janeiro où la conduisait un agent de recrutement d'un établissement similaire de ceux où elle avait vécu.

Il y avait plus de sept ans qu'elle était au Brésil, quand Raoul de Montal la rencontra.

Elle vivait alors avec des gredins de la pire espèce, gens de toutes les nationalités, qui se livraient à des crimes innombrables et qui étaient organisés en bande.

Rosa Corbeil était la femme de ces bandits et elle était aussi leur caissière.

Elle habitait une sordide maison dans les faubourgs de Rio, où la bande se réunissait après ses expéditions et où l'on apportait le produit des vols qui avaient été commis.

Ce fut dans un bouge de bas étage, dans une taverne, une sorte de repaire des bas-fonds brésiliens, que Raoul de Montal la remarqua.

Il lia conversation avec elle, dès qu'elle fut seule. Il lui fit des propositions galantes, et ne tarda pas à les voir accueillies, tant la fille devinait une bourse bien remplie au fond de sa poche, tant aussi elle était attirée vers lui par un besoin d'ignobles plaisirs, tant le crime pousse vers le crime.

Elle se donna à lui.

Mais là n'était pas le but de Raoul de Montal. Il lui fallait la femme qu'il cherchait et il l'avait trouvée.

Rosa Corbeil était blonde et encore belle. Les débauches avaient mis sur son visage leur empreinte et leur stigmate, mais elle savait, quand elle le voulait, chasser de son front cet aspect de cynisme canaille et se métamorphoser à son gré.

Son âge était à peu près celui d'Albine.

Une seule chose rendait la situation difficile : son alliance avec la bande de malfaiteurs dont elle faisait partie.

Le jeune gredin et préféré trouver mieux. Mais la soif ardente des millions de M. de Larpuy l'ardait trop puissamment pour lui permettre de reculer.

Une première fois la fortune lui avait échappé. Ullmann lui avait enlevé les deux millions volés au bureau de poste d'Hotten-Garden à Londres; il se promettait que cette fois elle ne glisserait pas entre ses doigts.

CHAPITRE XXVII

La fausse Albine

— Si tu veux, dit Raoul, je peux te rendre millionnaire.

— Millionnaire ! s'exclama la fille que ce mot éblouit.

— Oui, plusieurs fois millionnaire.

— Tu plaisantes !

— Je parle très sérieusement. Ecoute.

Et il la mit au courant des projets que nous connaissons déjà.

Il lui apprit quelles étaient les relations qu'il avait eues avec Mme de Luçay-Rodrigues ; il lui raconta la mort de M. de Larpuy, la découverte du crime, le suicide de l'empoisonneuse ; il établit le chiffre de la fortune de M. de Larpuy et la situation de ses biens dont la fille de Mme de Luçay-Rodrigues était la seule héritière.

Puis, passant à Albine, il lui raconta tout ce qu'il savait : le mariage d'Octave, la séparation, la fuite à Londres et tout ce qui s'y était passé.

— Aujourd'hui, ajouta le scélérat, cette Albine a disparu. Tout me porte à croire qu'elle est morte de faim ou de misère dans quelque coin de Londres. Peut-être l'a-t-on trouvé inanimée, gisant dans un ruisseau, ayant trouvé la mort dans un de ces états d'ivresse où elle se mettait chaque jour. Le fait est que je la fais chercher depuis quatre mois et qu'elle est introuvable. Donc, elle a disparu.

— Et alors ?

— Tu ne comprends pas ?

— Non.

— Que faut-il pour avoir la fortune de M. de Larpuy, les six millions qu'il a laissés ?

— Il faut que cette femme se présente.

— Mais elle n'existe plus. Elle est morte. Mais personne ne le sait, et une autre femme peut se présenter, se donner comme étant Albine de Luçay-Rodrigues et réclamer l'héritage qui lui revient.

— Cependant...

— Oh ! rien de plus facile. Veux-tu que je te fasse gagner ces six millions ?

— A moi ?

— Pourquoi pas ? Tu as tout ce qu'il faut pour cela.

— Tu crois ?

— J'en suis sûr. Tu es de l'âge d'Albine, tu es Parisienne. Moi, je sais tout ce qui la concerne.

Et, après quelques explications, le pacte fut conclu.

Rosa Corbeil accepta l'offre de Raoul de Montal ; mais elle y mit une condition.

Elle voulait demeurer fidèle au pacte qui la liait aux bandits avec lesquels elle vivait. Elle exigea que la bande serait informée de ce projet.

Raoul aurait bien voulu s'en passer, mais il fut obligé d'accepter. Néanmoins, il stipula que le tiers de la fortune de M. de Larpuy lui appartiendrait et qu'il abandonnerait les autres deux tiers à Rosa et à ses associés.

Rosa Corbeil accepta en principe.

Elle conduisit Raoul de Montal dans la petite maison dont nous avons parlé, où elle devait le présenter à la bande.

Il y avait parmi ces bandits un Sicilien du nom de Petruccio, qui avait été autrefois condamné aux travaux forcés à perpétuité pour avoir assassiné une concierge à la rue de Tournon, et qui s'était évadé du bagne ; un Espagnol condamné à Marseille à dix ans de réclusion et qui avait achevé sa peine ; un déserteur des bataillons d'Afrique, un nommé Gustave Luisant, qui avait rapporté des pénitenciers militaires d'Algérie le sobriquet de *Chadi*, qui en arabe signifie singe : c'était le chef de la bande. Les quatre autres bandits étaient du même acabit.

Ces gens-là accueillirent avec empressement la proposition que leur fit Rosa Corbeil.

Six millions à partager ! — Quelle aubaine !

Ils sourirent même à l'espoir que la fille leur montra de compter Raoul de Montal parmi eux, de lui voir prendre place dans leur bande, car l'ignoble créature avait compris qu'il y avait dans ce jeune homme l'étoffe d'un être de la trempe des siens, et Raoul lui plaisait.

Aussi, lorsque eut lieu cette présentation, ce fut par des acclamations qu'on l'accueillit, et les félicitations furent nombreuses à l'adresse de l'ex-amant d'Albine, qui avait su imaginer cette intrigue hardie et intelligente, qui devait faire tomber une telle fortune entre leurs mains.

L'intimité établit rapidement entre les bandits et leur nouvel associé. Tous reconnurent bientôt qu'il possédait sur eux cette supériorité que donne l'éducation et qu'en vigueur, en courage et en conceptions audacieuses, il ne le leur cédait en rien.

Quant à Raoul de Montal, il semblait être dans son élément au milieu de ces sinistres coquins ; il sentait plus que jamais en lui l'attrait irrésistible que le crime et les aventures coupables exerçaient sur son organisation infernale. D'ailleurs, — il faut bien le dire, — à défaut de cet attrait, la nécessité impérieuse l'eût décidé et, sans doute, elle fut pour beaucoup dans l'empressement qu'il mit à accepter la place que Rosita lui offrit parmi ses associés : à ce moment, notre triste héros n'avait plus un sou et déjà à l'hôtel où il habitait le crédit lui était refusé.

Il fallait vivre, et là, il allait trouver dans les honteux profits du crime une existence assurée, dont les aventures étaient une attraction pour lui, aussi bien que les orgies qui suivaient le partage du butin.

Il eut sa place dans l'horrible maison qui servait de repaire à la bande et il ne tarda pas à conquérir sur tous une influence qui lui valut une supériorité flatteuse pour lui et qu'on lui reconnut sans conteste.

Chadi, le chef de ces bandits, le traita en égal. Cette distinction lui valut d'être presque le chef réel de la bande, et ce titre même devait lui revenir bientôt.

Un jour Raoul annonça à ses infâmes complices qu'il avait reçu les papiers concernant l'héritière de M. de Larpuy, Albine de Luçay-Rodrigues. Son correspondant parisien les lui avait envoyés.

On allait donc se mettre de suite à l'œuvre et réclamer cette immense fortune.

(A suivre). Marc MARIO

BAPTÊME DELESPAUL-HAVEZ
Universellement le meilleur
DRAGEES — CHOCOLATS
LILLE, rue Nationale, 98, LILLE